

INSCRIPTION / RESERVATION :

Les inscriptions périscolaires s'effectuent par le biais du portail famille, **une fois la fiche famille dûment remplie et transmise à notre secrétariat**, à l'adresse suivante :

<https://cc-laveyle.portail-defi.net>

En cas de problème, contacter le secrétariat du service jeunesse de Vonnas au 04 74 50 24 39.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE CHANOSZ ET DE CHAVEYRIAT :

- **Matin** : Un accueil est assuré à partir de 07h30 tous les jours de la semaine, sauf le mercredi. Nos animateurs emmènent ensuite les enfants jusqu'à l'école ou alors les enfants prennent le car pour aller dans leur école.
- **Soir** : Les enfants sont pris en charge par nos animateurs dès la fin de la classe et sont accompagnés à l'accueil pour y pratiquer diverses activités, **jusqu'à 18h30 maximum.**
- **Inscriptions** : Toute inscription s'effectue **OBLIGATOIREMENT** sur le portail famille selon les délais à respecter (jusqu'au **vendredi 12h00** concernant des modifications pour la semaine suivante). Pour tout changement de dernière minute (réservation ou annulation), les familles ont l'obligation de prévenir le service Jeunesse **pour le lendemain : la veille avant 12h (exception pour le lundi matin : au plus tard vendredi 12h)** par téléphone au **04.74.50.24.39** ou par mail : secretariatjeunessevonnas@cc-laveyle.fr. Dans le cas contraire, lors d'une annulation la totalité de la plage d'inscription sera due.

Ce système d'urgence est mis en place pour rendre service aux parents à titre exceptionnel et ne remplace pas la réservation par internet.

ATTENTION : Un suivi régulier des inscriptions en cours est à effectuer dans l'espace « Inscription » / « Calendrier » (via un ordinateur). Cet espace n'est qu'un visuel, **ne pas générer** d'inscription ou annulation à cet endroit.

- **Facturation** : Une facture est envoyée chaque mois par mail, dans la première quinzaine du mois suivant. Elle est instantanément consultable et payable sur le portail famille.
- **Tarification** : Une tarification à la demi-heure sera appliquée en fonction du quotient familial.

QF inférieur ou égal à 765 €	1.30 € la ½ heure
QF compris entre 766 et 1000 €	1.35 € la ½ heure
QF compris entre 1001 et 1301 €	1.40 € la ½ heure
QF supérieur à 1301 €	1.45 € la ½ heure

Les familles qui ne donnent pas les informations concernant leur quotient familial ne peuvent prétendre à une tarification modulée.

- **Découpage des tranches horaires pour facturation** : (1 case horaire = 1 demi-heure facturée)

	Chanoz	Accueil matin			Accueil soir			
		07h30 08h00	08h00 08h30	08h30 09h00	16h35 17h05	17h05 17h35	17h35 18h05	18h05 18h30
Chaveyriat	Accueil matin			Accueil soir				
	07h30 07h50	07h50 08h20	08h20 08h50	16h20 16h50	16h50 17h20	17h20 17h50	17h50 18h20	18h20 18h30

Toute demi-heure entamée est une demi-heure facturée

ACCOMPAGNEMENT AU TRAVAIL PERSONNEL SCOLAIRE :

Un temps d'accompagnement au travail personnel scolaire est proposé aux enfants de l'école élémentaire de 17h05 à 17h35 à Chanoz et de 17h00 à 17h30 à Chaveyriat.

L'inscription se fait directement auprès du responsable de l'accueil et est valable pour toute l'année scolaire. L'accompagnement au travail personnel scolaire est un moment où l'enfant peut faire ses devoirs sous la surveillance d'un animateur qui peut éventuellement lui venir en aide. Il est rappelé que ce service n'est qu'un accompagnement et que le suivi scolaire des enfants reste de la responsabilité des parents.